



VENDREDI 7 JUIN 2019

Ordre du jour :

- 1/ Intervention du service de PMI (Mme GERVAIS puéricultrice et Mme DELPRAT médecin)
- 2/ Retour sur la réunion publique du vendredi 3 mai 2019
- 3/ Organisation de la fête de quartier du vendredi 5 juillet 2019
- 4/ Point sur les subventions allouées par la politique de la Ville pour l'année 2019 à la Maison de Quartier
- 5/ Point sur la commission stationnement jour de match : courrier envoyé au Stade Rochelais
- 6/ La Fabrique à entreprendre
- 7/ Compte rendu de la réunion « diagnostic de quartier » mené par la Ville de La Rochelle
- 8/ Informations : éclairage public

Présents : Sophie Baradeau (Association Maison de Quartier), Gérard Barré, Jérémy Lecouffe (Commerçant Place de l'Île de France), Hélène Basset (Association Méli-mélo), Jocelyne Moineau, Hans Hartmann, Jacques Bessière, Maria Dolores Windholtz.

Excusés : Emmanuelle Garnier (service à la personne, indépendante), Edith Bizieux, Huguette Bessière (Association CNL), Aurélia Chargelègue (Association Pas à Pas), Danielle Costa (Association Pétanque Rochelaise), Matthieu BRUNET, Jean-Pierre Cougoule.

Absents : Patrick Varrier (Association Comité de Quartier), Les plates, l'enfant et la mer, Annie Mongeau.

Préambule :

Le compte-rendu du mois de mars n'a pas été validé.

1/ Intervention du service de PMI (Mme GERVAIS infirmière puéricultrice et Mme DELPRAT médecin)

La décision de la fermeture de la permanence une demi-journée par semaine de la PMI à Port-Neuf est intervenue dans un souci de mutualisation et de réorganisation du service social (assistante sociale) en juillet 2017.

Le quartier de Port-Neuf n'est pas le seul quartier concerné par cette décision, la permanence de La Pallice ayant également fermé.

Aujourd'hui, physiquement des permanences journalières ont lieu sur le quartier de Mireuil ou à Villeneuve-les-salines, ce qui n'empêche pas le



service de PMI de faire des visites à domicile et le cas échéant de proposer, en concertation avec les assistantes sociales, un rendez-vous à Port-Neuf dans leur ancien bureau.

Dans le département, le service de PMI est constitué de :

- 4 sages femmes
- 13 puéricultrices
- 4 médecins
- 1 pédiatre (à temps partiel)
- 2 secrétaires

Sur La Rochelle-Ré-Aunis, ce sont 11 consultations différentes.

La PMI s'occupe des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

Les différentes missions :

- La Sage femme intervient selon deux critères qui sont l'âge et la précarité de la personne concernée. Elle mène un entretien préalable puis une visite. Elle peut aussi intervenir à domicile. Elle fait le suivi de grossesse jusqu'aux 2 mois de l'enfant.

Le centre de planification se trouve dans les locaux du département à Aristide Briand. Ce centre est composé d'une psychologue, d'une conseillère conjugale, d'un médecin...)

-La puéricultrice intervient lors de consultation sur flux mais aussi lors de rendez-vous fixé. Sur Mireuil, la consultation est ouverte tous les jours sauf le mercredi.

Cette dernière mène aussi des bilans scolaires de santé une fois par an en partenariat avec l'infirmière scolaire aux 4 ans de l'enfant.

La puéricultrice intervient notamment sur l'école Descartes. Lors de cette consultation, 90% des parents étaient présents.

La puéricultrice peut également assurer des visites à domicile orientée par la maternité de La Rochelle suite à l'accouchement des mamans ou directement à leur demande.

Elle assure aussi le suivi des familles (à leur demande) dans le cadre d'un soutien à la parentalité.

Elle mène des actions collectives telles qu'une action massage ouverte à toutes les mamans (de 0 aux 9 mois de l'enfant), des actions avec le CMPP (psychomotricien et psychologue). L'accord des deux parents est obligatoire pour ce suivi (jusqu'aux 3 ans de l'enfant).

La PMI peut également procéder à des informations sur situations préoccupantes.

Les financeurs sont le Département.



La plaquette du Département :

VOTRE BÉBÉ EST LÀ...

**Mon bébé a-t-il grossi ?
Que puis-je lui donner à manger ?
Pourquoi mon bébé pleure ?
Il confond le jour et la nuit : est-ce normal ?
Puis-je me faire aider si je suis fatiguée ?
Je vais reprendre le travail : à qui confier mon enfant ?**

Des votre sortie de la maternité, des puéricultrices, médecins, sages-femmes et infirmières PMI vous proposent :

- une école, des conseils et un accompagnement personnalisé,
- le suivi du développement de votre enfant, les vaccinations,
- un soutien à l'allaitement, à l'alimentation,
- des ateliers collectifs : massage des bébés, groupes de paroles, portage des bébés, avel musical,
- la mise en place d'une aide à domicile,
- une présentation des différents modes d'accueil.

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, C'EST AUSSI...

L'accueil du jeune enfant
L'agrément, le suivi et la formation obligatoire des assistants maternels.
L'autorisation et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants...).

Un professionnel de la petite enfance mis à la disposition des parents d'enfants en situation de handicap, pour les aider à trouver le mode d'accueil le mieux adapté (Tél. 06 09 13 94 27).

La réalisation des bilans de santé des enfants scolarisés en moyenne section d'école maternelle.

La prévention et la protection de l'enfance en liaison avec les services départementaux de l'Action Sociale et de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'édition et la diffusion des carnets de santé de l'enfant.

La réalisation d'études statistiques annuelles afin de connaître le niveau de santé des mères et des enfants âgés de 0 à 6 ans en Charente-Maritime.

Pour les adultes et les adolescents
Les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) vous informent sur la contraception, la sexualité, la demande d'interruption volontaire de grossesse, le SIDA et les infections sexuellement transmissibles, les difficultés familiales ou de couple...
Ils proposent des entretiens individuels ou en groupe, des consultations médicales, des entretiens conjugués, des tests de dépistage, la délivrance d'une contraception...
Coordonnées sur charente-maritime.fr

PARENTS ET ENFANTS VOUS AVEZ TOUTE NOTRE ATTENTION

LA PMI, DES PROFESSIONNELLS À VOS CÔTÉS

Le carnet de santé maternelle vous accompagne tout au long de votre grossesse. Pour l'obtenir, parlez-en à votre médecin ou sage-femme.

VOUS ATTENDEZ UN BÉBÉ...

**Comment faire suivre ma grossesse, choisir mon lieu d'accouchement ?
Où trouver des conseils pour bien vivre cette période et me préparer à la naissance ?
Quelle alimentation pour notre bébé ?**

La sage-femme PMI vous propose :

- des informations et des conseils sur tous les aspects médicaux et sociaux de la grossesse, une présentation des différents modes d'accueil,
- des consultations prénatales,
- des entretiens prénatals précoces ou entretiens du 4^e mois de grossesse,
- des séances de préparation à la naissance et à la parentalité.

Le carnet de santé maternelle vous accompagne tout au long de votre grossesse. Pour l'obtenir, parlez-en à votre médecin ou sage-femme.

ET INFANTILE (PMI) : À VOS CÔTÉS

Où les rencontrer ?
À votre domicile, sur les lieux de consultations ou lors des ateliers collectifs.

Comment les rencontrer ?
Carte, lieux de consultations et coordonnées à l'intérieur de ce dépliant.

38 LIEUX DE CONSULTATIONS INFANTILES EN CHARENTE-MARITIME

LA ROCHELLE et ses alentours

11 lieux de consultations

- Centre-ville : 49 avenue Briand
- Centre social Saint-Eloi - Becouregard : 40 rue Basse
- Villeneuve-les-Salles : 32 rue du 14 juillet
- Miréuil : 2 square de la Passerelle
- Angoulême-sur-Mer : Chemin Saint-Gilles
- Ayren : Maison de la Petite Enfance - Rue Jean Bart
- Le Bois-Pigeon-Ré : 5 rue de la Blanche
- La Jarrie : Maison de l'Enfance - 17 place de la Mairie
- Legard : 2 rue des Hérons
- Marsais : Antenne de la Délégation Territoriale - 35 avenue du C^o de Gaulle
- Nuillé-d'Aunis : Pôle Médical Santé - 3 impasse du Châteaueu

Renseignements et prise de rendez-vous : 05 17 83 43 73 et 05 17 83 44 82

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY et ses alentours

5 lieux de consultations

- Saint-Jean-d'Angély : 2 rue Michel Texier
- Aulnay-de-Saintonge : Maison de la Santé - 14 rue des Alouettes
- Matha : Service Social - 1 place du Dr Pauger
- Saint-Servin-sur-Charente : 28 rue du Souvenir
- Tonnay-Boutonne : Maison Médicale - 11 rue du Champ de Foire

Renseignements et prise de rendez-vous : 05 46 25 29 56

ROCHEFORT et ses alentours

7 lieux de consultations

- Rochefort : Délégation Territoriale : 28 rue Chanzy
- Maison de l'Enfance : 63 rue Charles Maher
- Aigreuil-d'Aunis : Antenne de la Délégation Territoriale - 8 avenue des Miroirons
- Marennnes : Centre médico-social - Place Chasseloup-Laubat, 10 rue Franceau
- Surgères : Antenne de la Délégation Territoriale - 1 place Georges Brassens
- Saint-Pierre-d'Oléron : Centre médico-social - 8 route des Allées
- Tonnay-Charente : Maison de la Petite Enfance - 42 rue de Fortibèche

Renseignements et prise de rendez-vous : 05 46 08 13 51

SAINTES et ses alentours

7 lieux de consultations

- Saintes : Délégation Territoriale : 37 rue de l'Alma
- Maison de quartier de Bellevue : Rue des Catives
- Centre social, Association Bailfiers-Bellevue : 15bis cours Pierre Henri Simon
- Ferme Cormier : 3 rue du Cormier
- Gémozac : Centre médico-social - 17 rue Maréchal Foch
- Saint-Céaire : Rue du Caron, Les Bâilliers
- Saint-Pardoux : Maison de l'Enfance - 23 rue du Collège

Renseignements et prise de rendez-vous : 05 46 97 54 72

ROYAN et ses alentours

4 lieux de consultations

- Royan : Délégation Territoriale : 55 boulevard Franck Lamy
- Cazes : Centre socio-culturel : 8 rue de l'Hôtel de ville
- Le Tremblède : 22 rue Gaston Guichard
- Saujon : Pôle Enfance, 11 route des Écluses

Renseignements et prise de rendez-vous : 05 46 39 60 25

JONZAC et ses alentours

4 lieux de consultations

- Jonzac : Délégation Territoriale - Route de Mozac, Bâtiment C
- Montendré : Antenne de la Délégation Territoriale - Route de F
- Montguyon : 1 place de la Mairie
- Pons : Antenne de la Délégation Territoriale - 5 avenue Gabriel F

Renseignements et prise de rendez-vous : 05 46 48 90 35

2/ Retour sur la réunion publique du vendredi 3 mai 2019

Une trentaine de personnes du quartier étaient présentes à cette réunion publique.

Un document de travail ainsi qu'un power point a été présenté au public.

Un document officiel va être rédigé ; ce dernier sera ensuite diffusé aux partenaires. Hans veut bien se charger de la partie rédactionnelle du document. Matthieu a pris des notes lors de la réunion qu'il a transmises à Hans. Ce document sera présenté lors du prochain conseil du 28 juin pour sa validation en réunion plénière.

Une prise de décision sera également prise sur le fait d'effectuer une « simple » diffusion de ce document ou bien que le conseil puisse se saisir d'un thème pour pouvoir travailler de manière approfondie dessus l'année prochaine.



3/ Organisation de la fête de quartier du vendredi 5 juillet 2019

Sophie a assisté, vendredi 3 mai, à une réunion de préparation de la fête de quartier du vendredi 5 juillet.

Le CC tiendra donc le stand « goûter » lors de cette fête qui aura lieu de 16h30 à 18h30.

Des gâteaux seront fait par le CC (Sophie, Hans, Gérard, Jocelyne, Jérémy, Hélène, Jean-Pierre, Edith, Maria Dolores) mais aussi par des bénévoles de la Maison de Quartier avec des élèves de l'école Descartes.

Lors du stand, de 16h30 à 18h30 se propose Sophie, Jacques, Maria Dolores, Jocelyne, Emmanuelle. Le CC souhaite reverser la cagnotte (0,50cts la part) à l'école Descartes pour réaliser des projets.

4/ Point sur les subventions allouée par la politique de la Ville pour l'année 2019 à la Maison de Quartier

Les subventions attribuées dans le cadre de la politique de la Ville à la Maison de Quartier sont les suivantes :

Projet animation du CC : CDA 4 000€ / Etat 5 000€

Projet jeunesse : CDA 15 000€ / Etat 8 000€ + Poste FONJEP

Projet sur les personnes les plus éloignées de l'emploi : CDA 0€ / Etat 0€

Projet développement de la culture : CDA 10 000€ / Etat 8 000€

Projet accès aux droits : CDA 10 000€ / Etat Poste adulte relais

5/ Point sur la commission stationnement jour de match : courrier envoyé au Stade Rochelais

La commission « stationnement jour de match » a participé au compte rendu de la société SCE qui était en charge de mener une étude des stationnements sur un match de Stade. Cette étude était financée par le Stade directement.

Le CC, le comité de quartier ont été invités pour cette restitution en présence des élus aux sports, de l'adjointe de quartier et de la mairie de proximité. Ci-joint l'étude réalisée par la société SCE.

6/ La Fabrique à entreprendre

Ce dispositif a vocation de favoriser l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires. Porté par la Mission Locale et financé pour 3 années, ce dispositif territorial « la fabrique à entreprendre » rassemble en partenariat les collectivités, les professionnels de l'accompagnement, du financement et de l'hébergement, autour d'un plan d'action commun en faveur des créateurs d'entreprises.

« La fabrique à entreprendre » souhaite rencontrer le CC pour lui présenter ce dispositif. Le CC souhaite les rencontrer lors du dernier trimestre 2019.



7/ Compte rendu de la réunion « diagnostic de quartier » mené par la Ville de La Rochelle

Ci-joint, l'analyse de la réunion envoyée par la mairie de proximité :
« *(réalisée avec le comité de quartier et le Conseil Citoyen)* »

Le quartier Port-Neuf ouest est composé de 2919 habitants. Ce quartier est relativement jeune (indice de jeunesse de 1.1) et 23% des personnes a 60 ans et plus.

La population se renouvelle et les nouveaux arrivants sont dynamiques.

Sur le total d'habitants de ce quartier, 50% des ménages sont composés d'une personne, 25% de la population est couverte par la CMU, 21% sont des familles monoparentales, 71% sont allocataires CAF et 19% sont chômeurs. Enfin, le revenu annuel fiscal médian à Port-Neuf est de 10 700 et se situe parmi les plus faibles de la ville.

Les diagnostics réalisés par le CCAS et la Ville font ressortir des problématiques de précarité, d'isolement et de santé (problématique commune aux autres quartiers). Le quartier concentre donc des problématiques complexes qui engendrent une pauvreté importante (36.1%).

Le quartier de Port-Neuf est considéré comme un «petit village». Si la qualité de son environnement urbain et la situation géographique sont toujours reconnus (son petit périmètre, sa proximité des services, sa proximité avec le centre-ville, l'importance des espaces verts et l'attractivité du marché), au cours des différentes enquêtes, les habitants soulignent de profondes mutations depuis 10 ans. Ils considèrent que l'image du quartier se dégrade progressivement, qu'il y a une recrudescence de problématiques d'addiction, d'actes de violence entre jeunes. Ils ont le sentiment qu'il y a une dégradation du vivre ensemble et une accentuation de la précarité.

L'OPH-CDA a effectué des travaux de réhabilitation des logements sociaux du quartier. Cependant, les acteurs indiquent que les logements semblent peu adaptés au vieillissement et à la perte d'autonomie de la population. Des problématiques liées au bruit et au défaut d'insonorisation des cloisons des appartements sont également, souvent évoquées. Elles révèlent et, parfois, renforcent les difficultés de cohabitation entre habitants.

Enfin, il est souvent évoqué le manque d'équipements culturels, et d'espace de jeux pour les jeunes ou pour les enfants. »

8/ Informations : éclairage public

A partir du lundi 8 juillet, une extinction partielle de l'éclairage public aura lieu de minuit à 5h du matin.

Le CC souhaite demander si cette extinction aura également lieu sur les places Ile de France et Petrozavodsk car il souhaiterait que ça ne soit pas le cas au moins au niveau des commerces.

Pas d'autres questions.

Fin de la réunion.